

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

X

TOP / POJ / ODG / TDR

A5

FR

OL: FR

**RAPPORT D'ACTIVITES DU RESEAU ALPIN DES ESPACES PRO-
TEGES - ALPARC 2007/2008**
**PROGRAMME DE TRAVAIL 2009/2010 DE LA TASK FORCE ESPA-
CES PROTEGES DU SECRETARIAT PERMANENT**

BUDGET SPÉCIAL TASK FORCE ESPACES PROTÉGÉS
SPÉCIAL TASK FORCE ESPACES PROTÉGÉS

- A** **1. Rapport moral**
- 2. Rapport financier**
- B** **Proposition de décision**

Annexes :

- Annexe 1 : Rapport d'activités du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC 2007/2008 – sera disponible en version imprimée à Evian
- Annexe 2 : Programme de travail de la Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent pour 2009/2010
- Annexe 3 : Budget 2007 – 2008 et prévisionnel 2009 – 2010

A Rapport

1. Rapport Moral

1.1 Rapport d'activités du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC 2007/2008

Le rapport d'activité 2007-2008 reflète à la fois les actions menées pendant ces deux années et les nouveaux domaines de coopération internationale avec deux grandes tendances : l'implication des espaces protégés dans les questions provoquées par le changement climatique et une participation très forte à la réalisation du réseau écologique alpin (continuum écologique). De nombreuses actions du réseau sont en lien direct ou indirect avec ces deux grandes thématiques, qui sont elles-mêmes liées par le rôle que va jouer le continuum écologique comme moyen d'adaptation aux évolutions du climat.

En parallèle de ces deux thématiques phares, l'échange technique entre les gestionnaires était une activité continue et importante, même si les activités des groupes de travail étaient quelque peu ralenties durant les deux années écoulées : d'une part, parce que certaines problématiques se retrouvaient déjà dans des projets européens animés par les espaces protégés (HABITALP, ALPENCOM, LIFE Gypaète) et d'autre part car l'émergence de nouvelles thématiques a nécessité une restructuration des groupes, ce qui a demandé un peu de temps.

L'équipe de la Task Force Espaces Protégés auprès du Secrétariat permanent de la Convention alpine, responsable de l'animation et de la coordination du réseau ALPARC, a également été impliquée dans différents travaux de la Convention alpine (Plan d'action climat, groupe de travail Tourisme durable, groupe de travail Transports, Plateforme Réseau écologique, groupe de travail Patrimoine mondial de l'UNESCO). Deux années donc, qui ont permis de créer de nouvelles bases de coopération entre les espaces protégés, des contacts renforcés avec la Convention alpine grâce au rattachement de l'unité de coordination du réseau au Secrétariat Permanent de la Convention alpine par la création de la Task Force Espaces Protégés, et enfin, qui ont vu l'émergence de nouvelles thématiques à fort enjeux plaçant les espaces protégés parmi les acteurs privilégiés du développement durable et de la protection des Alpes.

1. 2. Programme de travail de la Task Force Espaces Protégés du Secrétariat permanent pour 2009/2010

Cette proposition de programme bisannuel établie sur une proposition des espaces protégés des Alpes représentés par leur Comité de Pilotage International (CPI) assure à la fois des garanties données dans la Convention cadre signée par tous les partenaires institutionnels du Réseau Alpin des Espaces Protégés - ALPARC, la continuité des actions engagées depuis de nombreuses années et des actions d'actualité demandées par les espaces protégés des Alpes. Le programme est coordonné par la Task Force Espaces Protégés du Secrétariat Permanent de la Convention Alpine (TFEP).

Le programme 2009-2010 est réparti en cinq parties :

I Coopération thématique

II Réseau écologique (continuum écologique)

III Communication et information grand public et media

IV Actions spécifiques – coopération externe Alpes - Carpates

V Animation générale et participation aux travaux de la Convention alpine

Le programme se détaille conformément à la Convention cadre en trois catégories budgétaires d'actions :

A) Actions assurées par le financement de base (410 000 €). Il s'agit essentiellement des actions concernant:

- La coordination de l'échange thématique (I),
- La participation à la plateforme réseau écologique de la Convention Alpine (II)
- La réalisation d'outils de communication (III)
- La coordination des actions de la coopération externe (IV)
- L'animation générale du réseau et participation aux projets de la Convention alpine (V)

La liste du type d'actions couvert par ce financement de base figure dans la convention cadre, article 2 (Mission et programmation des travaux de la Task Force).

B) Actions assurées par un co-financement ou financement d'organismes tiers (financements européens, organismes gestionnaires des espaces protégés, sponsors).

Les principales actions sont les suivantes :

AC_X_A5_fr

- Réalisation du Réseau Ecologique Transalpin
 - Coopération externe avec les Carpates (partenariat de montagne)
 - Co-organisation de manifestations pour les espaces protégés alpins en collaboration avec les organismes ou administrations gestionnaires. Coproduction et maintenance des outils de communications communs (ViViAlp, expositions, etc.)
- C) Actions assurées par un co-financement ou financement des parties contractantes de la Convention alpine. Il s'agit notamment de:
- Participation à la réalisation du Réseau Ecologique Transalpin
 - Coopération externe avec les Carpates (partenariat de montagne)
 - Autres suggestions émanant des parties contractantes

Le programme de travail contribue à l'application de différents points des protocoles de la Convention alpine. Les **thèmes transversaux et prioritaires** suivants du programme cadre 2009-2010 concernent directement le **programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine (PPACA)** ainsi que les thèmes des protocoles et des décisions du Comité Permanent:

Réseau écologique dans les Alpes

Participation à la création d'un continuum écologique par la mise en place de corridors écologiques, de mesures contractuelles pour la protection de la nature et un aménagement du territoire durable. **[PPACA : Priorité 2.4]**

Changement climatique et espaces protégés

Conséquences du changement climatique sur la biodiversité, la gestion de l'eau et les activités économiques des espaces protégés. **[PPACA : Priorité 2.4]**

Gestion efficiente des espaces protégés

Elaboration de méthodes et d'indicateurs pour le monitoring et l'évaluation de l'effectivité des mesures de protection de la nature et d'aménagement durable dans les espaces protégés alpins et inclus la question de la gouvernance et des démarches participatives des populations locales. **[PPACA : Priorité 2.3 / 2.4]**

Mobilité et espaces protégés

Participation et recommandations pour une mobilité douce et l'accès aux espaces protégés, y compris pour les personnes à mobilité réduite **[PPACA : Priorité 2.1]**

Partenariat de montagne Alpes – Carpates

Mise en place d'un réseau d'espaces protégés dans les Carpates et coopération sur des problèmes communs **[PPACA : Priorité 3.2]**

Les différentes actions du programme 2009 – 2010 reflètent ces priorités.

La validation des programmes bisannuels dont ce programme constitue la proposition pour la deuxième période (2009-2010) se fait conformément aux dispositifs de la Convention cadre pour la création d'une Task Force pour les espaces protégés alpins auprès du Secrétariat permanent de la Convention alpine.

2. Rapport financier

2.1. Clôture exercices 2007/2008

La saisie comptable a été transférée à partir de l'exercice 2007 directement à la Task Force afin de simplifier les démarches administratives au sein du SPCA. Les transactions financières restent néanmoins de la compétence du siège à Innsbruck. Une réorganisation des comptes analytiques dans un but de simplification a été réalisée pour le budget 2007 – 2008 en tenant compte des domaines d'activité de la Task Force et des besoins en termes de comptabilité du SPCA.

La Convention cadre distingue trois types de budgets :

Budget A : Contribution volontaire de la France pour la réalisation du programme de base (410 000 € par an). Ce budget a été entièrement encaissé pour l'année 2007 et 2008.

Budget B : Financements assurés par des tiers ou des programmes européens.

- Projet « Continuum Ecologique » (financement par la fondation MAVVA) à hauteur de 50 480 €. La Task Force a été chargée de ce projet par ALPARC. Un salarié sous contrat à durée déterminée a été recruté.
- Coopération externe : voir budget C.
- Le projet ALPENCOM (INTERREG IIIB) - cas particulier. Débuté en 2005 alors que la future Task Force faisait encore partie du Parc national des Ecrins (PNE), un budget spécial a servi à financer la partie nationale. Le projet a fait partie intégrante de la mission d'ALPARC et a été intégré dans les programmes de base d'ALPARC. Lors du rattachement au SPCA, ce budget a été confié au PNE pour lui permettre de rembourser le travail de la Task Force pour ce projet. Le projet a été clôturé le 15 février 2008.

Budget C : Financements assurés par des parties contractantes de la Convention alpine.

- Coopération externe : CNPA (*Carpathian Network of Protected Areas*). Deux projets ont été financés : « outils de communication du CNPA » (2007), 18 000 € et « préparation de la première Assemblée Générale du CNPA » (2008), 38 000 €. Financement par l'Allemagne et la Principauté de Monaco ainsi que par une fondation privée allemande (budget B – coopération externe) et par un apport propre en nature (temps de travail). Un salarié sous contrat à durée déterminée a été recruté.

Utilisation des moyens :

a. Coûts de fonctionnement (basic costs)

100 Frais de personnel (staff costs)

Les dépenses correspondent aux salaires des 5 personnes de l'équipe pour 2007 et 2008. Les dépenses inférieures pour 2008 s'expliquent par le départ d'une personne de l'équipe au mois de mai 2008, qui ne sera remplacée qu'en janvier 2009.

200 Administration (office expenses)

Ce poste correspond aux frais de fonctionnement (poste, téléphone, matériel,...)

300 Frais de voiture (car costs)

Ici sont englobés les frais d'essence, d'assurance et de réparation des deux véhicules de service de la Task Force.

400 Coûts de déplacement et de représentation (representation costs)

Toutes les dépenses liées à des déplacements ou représentations et qui ne peuvent être attribuées à une action particulière.

500 Provision de Services

Le montant très élevée pour 2007 en 510 comprend la provision pour recours légal en cas de contestation de licenciement (39360 €)

600 Autres coûts (other costs)

Différentes dépenses (achat de documentation, frais de banques,...).

b. Coûts des actions (activities costs)

300 Actions programme de base (Activities basic programme)

Ces coûts englobent l'animation générale du réseau ALPARC, l'organisation de manifestations, des activités de coordination de projets, des publications et des outils de communication pour une somme globale de 106329 € pour les deux années.

600 Projets spéciaux (Special Projects)

610 Continuum Projet

Projet financé par la fondation MAVVA. CIPRA International a encaissé les fonds pour les partenaires du projet, dont ALPARC, et le président d'ALPARC a ensuite chargé la TFEP de réaliser ce projet à hauteur de la somme de 50 480 €.

620 ECONNECT

Projet du Programme ETC Alpine Space approuvé en juin 2008. La TFEP est l'un des 16 partenaires du projet. Le budget pour ECONNECT se chiffre à 296 500 € sur **trois ans**. L'apport propre dans ce budget est de 24 % (71 160 €). Un fonds spécial issu de l'excédent de l'exercice précédent a été créé (cf. sous-fonds ECONNECT). Il assure la totalité des dépenses du projet pour l'exercice 2009-2010 et sera dissolu par des remboursements des coûts du projet par le FEDER. Le sous-fonds ECONNECT garantit dès le départ du projet le financement entier pour les années 2009-2010. Pour la fin du projet (2011), le fonds sera réévalué en 2010 afin de garantir les fonds pour cette dernière période. Aucun engagement de dépenses ne sera réalisé qui dépasserait la somme de ce fonds de garantie ECONNECT et des remboursements (FEDER) encaissés pendant la période 2009-2010. A la fin du projet, le fonds de garantie sera dissous. La partie du financement propre pour cette période est également couverte par ce fonds.

630 ALPENCOM

L'excédent de cette action (118180 € pour deux ans) s'explique par le fait que la TFEP a agi comme sous-traitant pour le PNE et a donc été remboursée sur son budget spécial ALPENCOM confié au PNE lors de son détachement, pour la gestion administrative officielle du projet. Cet excédent servira pour créer de nouveaux sous-fonds spéciaux pour de futurs projets de la TFEP.

670 Coopération externe

Cette action montre en 2007 et en 2008 des budgets presque équilibrés. Une participation de la TFEP au projet sous forme d'apport en nature (travail) a été assurée. Pour le solde entre recettes et dépenses de cette action, un fonds spécial a été créé, permettant l'achèvement de l'action pour le début 2009. Le financement des projets de la coopération

avec les Carpates a été assuré par l'Allemagne, la Principauté de Monaco et la Fondation Heidehof (D).

110 700 Amortissements et Provisions

Dotations aux amortissements et au fonds de licenciement

c) Recettes

Ventilées par budget / action

d. Situation des fonds à la fin de l'exercice

Sous-fonds TFEP Investissements

Ce fonds constitué en 2006 pour un montant de 150 023 € (1.1.2007) a été doté du montant des amortissements et des intérêts pour 56622 € en 2007 et de 67686 € pour 2008. Il a été dissout pour un montant de 154331 € pour le plafonner à 120 000 €

Ce fonds servira à assurer des investissements concernant des banques de données, le site INTERNET et EXTRANET du réseau ALPARC ainsi que pour des remplacements de matériel (ordinateurs, voitures).

Sous-fonds TFEP indemnités de licenciement

Deux types d'indemnités de licenciement seront garantis :

- Indemnités légales : indemnités à effectuer pour tout licenciement selon l'ancienneté et prescrit par le droit du travail français/ la convention collective. La somme pour la totalité des employés se chiffre fin 2008 à 26464 €.
- Indemnités sur recours juridique : de plus, un sous-fonds a été créé afin de pouvoir garantir le cas échéant d'éventuels coûts suite aux indemnités à verser en cas d'un recours juridique lié à une procédure de licenciement économique. Ces indemnités ont été évaluées par un avocat français pour un montant de 39 360 €, couvrant le risque pour la totalité de l'équipe permanente jusqu'au 12 mai 2011 (échéance Convention cadre).

Sous-fonds TFEP ECONNECT

Le sous-fonds ECONNECT garantit le risque encouru pour l'exercice à venir (2009-2010) à la hauteur de 219 250 €. Un nouveau fonds sera réalisé avec les remboursements par le FEDER dès la fin 2010 pour l'année 2011 (77 250 €). Aucune dépense dépassant le fonds de garantie (2009-2010) ne pourra être faite avant remboursement par le FEDER ou la création d'un nouveau fonds de garantie pour 2011.

e. Résultat

Le résultat de l'exercice 2008 est de - 134923 €. En tenant compte du résultat positif de l'exercice 2007 (2589120 €), le résultat s'élève à +123 896 € en fin de période.

2.2. Budget prévisionnel 2009 – 2010

La présentation du budget 2009 – 2010 se réfère à la présentation des actions dans le programme de travail 2009 – 2010 de la TFEP pour ALPARC. Le financement de base (410 000 € / an) est le même que pour les périodes précédentes.

Suivant la nouvelle structure, les dépenses seront identifiées par action pour toutes les dépenses attribuables directement à une action du programme ou à des projets spécifiques. Les coûts de personnel resteront néanmoins sur le compte analytique 110 et pourront faire l'objet d'une attribution par action sur la base d'un suivi du temps de travail en fin d'exercice.

ECONNECT :

Le projet ECONNECT apparaît pour un montant total des dépenses de 219 250 € pour 2009 et 2010. Le fonds de garantie couvre la totalité de ces dépenses, un fonds de garantie pour 2011 sera établi en 2010. Aucun engagement de dépenses dépassant le fonds de garantie existant plus les remboursements par le FEDER ne sera réalisé.

CONCLUSION

Les comptes de la Task Force sont équilibrés et présentent une grande capacité d'autofinancement.

La clôture des comptes a été effectué par le cabinet d'expertise comptable Treuhandpartner, Innsbruck.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend acte du rapport d'activité 2007-2008 du Réseau Alpin des Espaces Protégés,
2. valide le programme de travail 2009-2010 du Réseau Alpin des Espaces Protégés,
3. approuve le rapport financier de la Task Force Espaces Protégés 2007 2008 et le budget prévisionnel 2009-2010.